



Réunion de la Commission Sportive

Compte-rendu de la réunion du 7 juin 2016

Présents : Charel Stelmes, Serge Schaul, Valentin Knobloch, Tom DiStefano.

Excusés : Stefan Mautes, Philippe Grumiaux.

Invités : Thomas Kessler, Ralf Heiler.

La Commission Sportive :

approuve le compte-rendu de la réunion du 16 mars 2016 ;

rappelle que dans sa séance du 16 mars 2016, la Commission Sportive avait retenu son souhait de bien vouloir renouveler le contrat de travail à durée déterminée de Thomas Kessler en tant qu'Entraîneur National U12/U15/U18 ;

entend Thomas Kessler dans sa prise de position sur un renouvellement de son contrat de travail à durée déterminée ;

se réjouit que Thomas Kessler et la Commission Sportive sont bien d'accord de continuer leur travail fructueux et plein de succès pour la durée d'un an et décide de soumettre cette proposition au Comité Judo ;

entend Thomas Kessler dans son rapport très positif sur le déroulement du module U13/U15 de la formation pour entraîneurs de judo qui a eu lieu en mars et juin 2016 ;

se réjouit du nombre important de candidats qui ont réussi l'examen pratique organisé au cours du deuxième weekend de formation ;

homologue les Diplômes d'Entraîneurs Judo suivants :

Bissen	Andy	JC Beaufort	Level 2
Fritsch	Jeannot	JC Esch	Level 2
Latessa	Morgan	JC Esch	Level 2
Mosr	Annetta	JC Beaufort	Level 2
Renard	Benoît	Cercle de Judo Esch	Level 2
Schlism	Dany	Cercle de Judo Esch	Level 2
Spautz	Fernand	JC Esch	Level 2
Hilgert	Lars	JJC Dudelange	Level 2
Schaul	Romain	JC Wincrange	Level 2

Muller	Marie	JJC Dudelange	Level 2
Tiberius	Hercz	JC Roeserbann	Level 1
Ciaccia	Vito	JC Ettelbruck	Level 2
Emonts	Roger	JC Ettelbruck	Level 2
Prémont	Bruno	JC Ettelbruck	Level 2

- adapte la règlementation de la réduction de la participation personnelle du 3 juin 2014 qui s'énonce désormais : Le taux d'intervention personnelle pour les familles, dont 2 de leurs enfants font partie du cadre national U15/U18/U21/Seniors, sera fixé à la moitié du taux réglementaire. Pour les familles dont 3 de leurs enfants font partie du cadre national, le taux réglementaire sera réduit au tiers et ainsi de suite. Ne seront considérés que les enfants qui sont à charge de leurs parents et qui font partie du même ménage ;
- entend les Entraîneurs Nationaux Ralf Heiler et Thomas Kessler dans leurs rapports professionnels des mois d'avril et de mai 2016 ;
- approuve la mesure à caractère pédagogique de l'Entraîneur National U21/Seniors envers un athlète du cadre national : il ne sera pas sélectionné en équipe nationale entre le 7 juin et le 7 août 2016, ceci pour cause de non-participations régulières aux entraînements nationaux du lundi soir sans autorisation préalable de l'Entraîneur National ;
- fixe la date de la **prochaine réunion** au mardi, 20 septembre 2016 à 12h00 à l'Institut National des Sports.

Charles Stelmes
Vice-Président Sport